

Innovation sociale

- ▶ Élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations¹³.

Axes	Orientations
Vieillesse	• Inclusion des personnes âgées dans le développement des projets et leur fonctionnement • Sensibilisation aux possibilités de participation aux associations et actions de bénévolat pour les personnes âgées • Impact des projets sur le dynamisme de vie des personnes âgées (rencontres, animations, activités physiques, formations aux outils numériques, etc.) • Facilitation des démarches diverses (EPHAD, obsèques, etc.)
Petite enfance	• Prévention de la maltraitance • Conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle (notamment gestion des accueils collectifs (crèches, haltes-garderies, ...)) • Sensibilisation sur l'adoption • Démarches d'éveil intellectuel (scientifique, littéraire, etc.) et créativité
Logement	• Prévention du mal logement • Adéquation des logements aux besoins de la famille • Services aux locataires • Adaptation des logements aux nouveaux usages de l'espace de vie (télétravail, etc.)
Santé	• Sensibilisation aux problématiques récurrentes de santé et aux bons gestes et attitudes de Prévention des blessures et maladies • Prévention et lutte contre la sédentarisation • Sensibilisation aux bonnes pratiques pour le bien-être et la santé mentale
Lutte contre la pauvreté	• Égalité des chances • Accessibilité aux droits sociaux • Accompagnement vers l'emploi • Accompagnement à la gestion des biens, • Sensibilisations aux possibilités de formations continues et réorientations professionnelles - Incitation à l'activité
Exclusion	• Projets et initiatives qui favorisent l'inclusion, le vivre ensemble, et la participation active des habitants, ou l'accompagnement des publics fragiles • Actions pédagogiques, sensibilisations aux transitions, animation, mode d'habitat (accessibilité, configuration aménagements), projets participatifs, urbanisme éphémère
Discriminations	• Actions pédagogiques dans les établissements scolaires ou en direction des professionnels • Formations pour connaître les spécificités culturelles d'un public • Sensibiliser et intervenir sur des situations de discrimination (information et sensibilisation sur le cadre juridique et les recours possibles, repérage et écoute des personnes cibles des discriminations, aide à la qualification juridique des situations de discrimination, médiation, etc.)

Innovation responsable :

- ▶ Orienter la R&I vers une approche sobre, des résultats répétables, éthiquement acceptables et bénéfiques pour la société ;
- ▶ Acculturer et faciliter l'adhésion de la population et des organisations aux transitions, et aux changements liés à l'innovation ;
- ▶ Impliquer la société dans l'innovation, le plus en amont possible, pour que les résultats soient en phase avec les attentes.

¹³ Définition de l'innovation sociale proposée par le groupe de travail "innovation sociale" du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS)

Axes	Orientations
Sensibilisation de l'écosystème	• Sensibiliser les entreprises; les entrepreneurs, les acteurs de la R&I à la recherche responsable • Sensibiliser aux transitions et à leur enjeux, et anticiper les résistances et verrous du changement (mutations industrielles, évolutions des métiers,...) par la veille et l'évaluation
Participation et inclusion du grand public	• Implication de tous les publics en libre accès, éducation aux sciences, à l'éthique et la gouvernance, etc. • Engagement des acteurs sociétaux dans les processus de recherche et de développement, grâce notamment à des approches participatives et inclusives
Contrôle de cohérence et de conformité des projets soumis	• Vérification des projets conformément aux règles : • Anticipation : vis-à-vis de la société et de la planète • Réflexivité : intérêt de l'innovation • Inclusion : parties prenantes impliquées • Réactivité : innovation répondant à des besoins de société
Compétences et acculturation de l'écosystème régional	• Assurer la formation des effectifs aux nouveaux outils et technologies (numériques notamment) et le recensement des formations et outils existants les plus pertinents

Circuits courts :

- ▶ Veiller à la pérennisation et au développement de chaînes de valeurs courtes, cohérentes et locales (structuration de la logistique, évolution de la commande publique comprenant la notion d'achat responsable...), ainsi qu'à l'acculturation des entreprises sur ces enjeux ;
- ▶ Réduire les risques de briser des chaînes de valeurs, les risques de dépendances des marchés extérieurs, et les risques de voir des thématiques non traitées en région

Axes	Orientations
Accompagnement à 2 niveaux : par filière et de manière globale	• Veiller à couvrir les besoins d'accompagnement des filières en prenant en compte leurs spécificités à chaque étape de la chaîne de valeur • Considérer les projets d'innovation dans l'ensemble de la chaîne de valeur et d'acteurs associée
Chaînes de valeur régionales / locales	• Diagnostiquer et soutenir la pérennisation de chaînes de valeurs complètes en région

Relocalisation :

- ▶ Améliorer l'attractivité productive de la région Grand Est pour la relocalisation des activités et des métiers à enjeux ;
- ▶ Produire et stocker de l'énergie renouvelable locale.

Axes	Orientations
Attractivité du territoire Grand Est pour les investisseurs privés	• Etude approfondie et sur des secteurs et domaines ciblés, des leviers de renforcement de l'attractivité de la région
Cohérence et intégrité avec la stratégie régionale	• Etudes types « lead analytics » afin d'identifier les chaînons manquants dans les chaînes de valeurs ou les activités phares au sein de la région
(Re)bâtir les savoir-faire stratégiques adaptés aux besoins des acteurs économiques	• Réunions d'ingénierie pédagogique en vue de coordonner les offre de formations et de développer la formation continue dans l'objectif de former aux métiers stratégiques

En lien avec les 8 priorités sectorielles, les priorités transversales regroupent des objectifs sociétaux, en partie en réponse à la crise COVID, que la Région souhaite viser dans la mise en place de ces politiques mais qui sont également attendus de la part des porteurs de projets.

La Région veillera à ce que les objectifs des priorités transversales soient intégrées dans les projets qui seront financées dans le cadre de la S3.

Ainsi, les priorités transversales seront prises en compte de la manière suivante :

- des critères d'appréciation seront précisés dans les dispositifs de soutien et pour vérifier la prise en compte de ces enjeux par les porteurs de projets S3. La vérification de ces critères permettra d'évaluer favorablement ou moins favorablement les dossiers à retenir ou non pour une aide.
- Des indicateurs spécifiques seront mis en place dans la fiche demandée aux porteurs de projets pour évaluer les résultats des objectifs visés.

Dans cet objectif de viser une définition d'indicateurs adaptés pour les priorités transversales, la Région se basera en partie sur les résultats du projet européen DigiTeRRI. Ce projet, coordonné en Grand Est par l'agence d'innovation Grand E-nov, regroupe 3 territoires européens (Grand Est en France, Värmland en Suède et Styria en Autriche). Le projet vise une approche croisée sur la recherche et l'innovation responsable pour les régions en transitions industrielles traditionnelles vers des territoires industriels numérisés. Il s'agit de croiser les approches de ces 3 territoires concernant les pratiques d'innovation responsable telle que l'éthique dans le numérique par exemple. Les résultats finaux de ce projet sont attendus pour octobre 2022 et permettront de tirer profit des enseignements pour définir des indicateurs aux priorités transversales de l'innovation responsable ou sociale.

Nous pouvons citer également l'action pilote menée avec la Commission Européenne (DG Regio) dans le cadre des régions à transitions industriels où dans ce cadre nous avons menés des expérimentations pour des zones d'activités du futur croisant les pratiques industrielles et environnementales sur des secteurs géographiques en reconversions industrielles.

Enfin, la région se basera également sur ces politiques menées par le service Economie Sociale et Solidaire concernant l'innovation sociale.

4. LA S3 GRAND EST : COMMENT VA-T-ELLE VIVRE ?

4.1. UN SCHEMA DE GOUVERNANCE MULTI-ACTEURS A DEUX NIVEAUX, QUI FAVORISE LA MISE EN ŒUVRE EFFICACE DE LA S3 PAR SA PROXIMITE AVEC L'ECOSYSTEME

L'élaboration d'une gouvernance simple, inclusive, agile et opérante de la S3 fait l'objet d'une attention importante, tant au niveau stratégique pour permettre à la Région de maintenir son *leadership*, tout en associant le monde de l'entreprise, qu'au niveau opérationnel, en dotant chacune des transitions d'une animation à même de rendre vivante la S3 et de garantir le foisonnement permanent de projets. A ce titre, il apparaît important que la S3 prenne appui sur les acteurs et des structures déjà existantes et qui bénéficient à la fois d'une proximité et d'une légitimité auprès des acteurs de l'innovation pour mettre en place une animation efficace.

L'apprentissage issu de la mise en œuvre des précédentes S3 du Grand Est a permis de relever plusieurs enjeux qui ont été pris en compte afin de proposer un nouveau schéma de gouvernance :

- ▶ la nécessité d'une **Région cheffe de file** qui affirme son rôle fédérateur et visionnaire pour le développement du territoire, et qui articule ses actions avec les instances existantes
- ▶ le rôle crucial **de l'animation de chacune des thématiques et du sourcing des projets**, y compris dans le cadre d'une coopération transfrontalière
- ▶ l'importance d'un **pilotage permanent**, d'un suivi opérationnel et d'une évaluation de l'impact systématique
- ▶ la **mobilisation des sources de financement** qui doit se faire aussi de manière ciblée, stratégique, cohérente et aussi facilitée que possible

La Région est responsable de la gouvernance de sa S3, tout d'abord en tant qu'autorité de gestion des fonds européens et, d'autre part en tant que chef de file des stratégies d'innovation à l'échelle régionale qu'elle définit dans le cadre de son Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et D'Internationalisation (SRDEII) et de sa Stratégie régionale pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI).

A ce titre, la Région assurera le pilotage et les compétences décisionnelles pour développer, coordonner la mise en œuvre et surveiller l'impact et la performance de la S3 et sera responsable de cette stratégie dans le cadre des relations institutionnels avec les différents organismes liés à cette politique tels que le MESRI ou encore l'ANCT.

Néanmoins, afin d'assurer une animation opérationnelle au plus proche de l'écosystème et donc en adéquation avec le processus de découverte entrepreneuriale, la Région s'appuiera sur l'agence d'innovation régionale Grand E-nov avec qui la Région a une convention d'objectifs et de moyens.

En effet, l'agence assurera l'animation de des parties prenantes de la S3 et appuiera la Région dans la collecte d'indicateurs, la veille et le sourcing de projets via les missions des instituts

« Grand Est Transformation » (GET) que l'agence animera et qui sont dédiées à chaque transitions (énergétique, numérique et industrielle).

La Région Grand Est propose ainsi un schéma de gouvernance régi par 6 principes directeurs :

1. Un **pilotage stratégique** par l'institution régionale permettant également aux entreprises leaders du territoire dans les thématiques prioritaires de contribuer à l'actualisation et à la diffusion permanente de la S3.
2. Une **exécution** incarnée par une *task force* régionale assurée par l'agence d'innovation et d'attractivité Grand E-nov, chargée de réaliser le suivi de la mise en œuvre de la S3, et l'appui à l'animation des priorités sectorielles.
3. Une **animation des transitions** coordonnée par la *task force* et assurée par dans le cadres des instituts « Grand Est Transformation » (GET) dédiées aux transitions majeures du territoire identifiées par la Région tels que la transition énergétique, le Numérique, ou encore l'Industrie 5.0.
4. La mobilisation d'un **Conseil scientifique** (membres de la gouvernance du SRESRI et directeurs R&D d'entreprises) dont l'expertise dans le domaine de l'innovation pourra guider les décideurs publics
5. L'organisation d'un **dialogue régulier avec les principaux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI)** de la Région, afin de les impliquer dans l'animation de la S3
6. La mobilisation des outils, structures et dispositifs existants dans le cadre du suivi et de la gouvernance du Business Act Grand Est pour faciliter le foisonnement et le sourcing des projets et éviter la dispersion des forces en présence

Type	Acteurs	Missions
Stratégique		
Gouvernance stratégique	▶ CR Grand-Est ▶ Etat ▶ Entreprises (1/priorité)	▶ Communication ▶ Articulation entre les différents schémas / programmes ▶ Réorientation éventuelle
Comité scientifique	A parité : ▶ Académiques (R10) ▶ Directeurs R&D d'entreprises	▶ Alignement de la S3 avec les enjeux technologiques
Dialogue avec les collectivités	▶ CR Grand-Est	▶ Point annuel (grands EPCI de la Région) sur la performance de la programmation
Opérationnelle		
Exécution	▶ Grand e-Nov	▶ Exécution de la S3 ▶ Suivi de la performance de la programmation sur les priorités ▶ Synergies entre les différents fonds / financements
Animation des transitions	▶ Instituts dédiés aux transitions (Numérique, Green, Industrie 4.0)	▶ Mobilisation des outils, structures et dispositifs existants pour faciliter le foisonnement et le sourcing des projets

Figure 8 : La gouvernance de la S3 du Grand Est 2021-2027

4.2. L'ÉMERGENCE DES PROJETS PERMISE PAR UNE ANIMATION PAR « TRANSITION »

En vue de la prochaine programmation 2021-2027 et à la suite des différentes expériences régionales de la S3 liées au PO 2014-2020, la Commission Européenne a exprimé des points d'attention particuliers que la Région Grand Est a considérés pour la formulation et le mode de mise en œuvre envisagé de sa future S3. Parmi les éléments clés de cette « philosophie » renouvelée, le **caractère « vivant » de la S3** a été désigné comme une priorité à garantir, afin que ce document stratégique permette un véritable processus évolutif, levier de croissance et de développement économique incontournable pour le territoire.

A ce titre, **la mise en œuvre du processus de découverte entrepreneuriale** est donc cruciale : c'est elle qui détermine la manière dont les « entrepreneurs régionaux » (de toutes tailles, statuts ou secteurs) signalent « du bas vers le haut » les forts potentiels économiques d'innovation qu'ils identifient au sein de l'écosystème. Ce processus a opéré dès la définition des priorités, mais constitue également une modalité de mise en œuvre continue de la S3, lui permettant d'ajuster les orientations en fonction des dynamiques des marchés.

Pour répondre à cette attente forte de la Commission, il est proposé une approche pragmatique pour le foisonnement des idées, le sourcing des projets, leur qualification, leur maturation et leur entrée dans les différents canaux de financement. Cette approche est caractérisée par **3 éléments** :

- ▶ Un rôle d'exécution de la S3 confié à l'Agence Grand E-nov
- ▶ Une animation des transitions identifiées réalisée par les trois Instituts en cours de création par la Région (Numérique, Green, Industrie 4.0)
- ▶ La mobilisation des outils, structures et dispositifs existants pour faciliter le foisonnement et le sourcing des projets

Les acteurs de l'écosystème régional concernés par les priorités sectorielles retenues sont ainsi amenés à jouer un rôle actif dans l'animation de ces dernières : leur mise en réseau, et leur collaboration permise par des dispositifs divers (groupes thématiques, tiers lieux, démonstrateurs...), permettent de faire émerger des projets en permanence. Qu'ils soient portés par des instituts de recherche, des entreprises ou des groupements d'acteurs aux compétences et aux disciplines complémentaires (projets collaboratifs), ces projets innovants susceptibles de s'inscrire dans la stratégie S3 ont vocation à devenir structurants pour la priorité stratégique associée, et de bénéficier à ce titre d'un soutien régional renforcé.

Le soutien aux actions collectives pilotés par des acteurs de différents niveaux permettra d'accompagner cette dynamique.

La mise en œuvre de la gouvernance S3 sera donc déclinée ainsi :

1. **La Région Grand Est responsable de la S3** dans le cadre de son rôle de pilotage du Business Act Grand Est et des instituts « Grand Est Transformation » (GET). Dans ce cadre la Région, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, est l'institution qui :
 - Décide les priorités sectorielles de la S3, qui sont votées par son assemblée d'élus ;
 - Confie les objectifs à l'animateur opérationnel de la S3, dans le cadre de sa relation contractuelle,
 - Assure la cohérence avec les stratégies et feuilles de routes de la Région ;
 - Assure le lien avec les collectivités et la communication auprès de l'écosystème ;
 - Convoque le comité scientifique si nécessaire et décide des évolutions de la S3, le cas échéant ;
 - Veille à la bonne exécution de la S3 et valide le processus d'évaluation.
2. Une **task force animée par l'agence d'innovation Grand E-nov et composée** :
 - De la Région Grand Est en tant que pilote de la S3 ;
 - Le pôle de compétitivité Biovalley, dans le cadre de son rôle d'animateur du secteur santé ;
 - Des opérateurs des GET qui assurent le rôle d'accompagnement à l'innovation et qui représentent les entreprises et les structures intermédiaires tels que les pôles de compétitivité, les clusters d'entreprises ou encore les incubateurs.
3. Une **animation des transitions** coordonnée par *la task force* et assurée dans le cadres des centres d'expertises et de ressources « Grand Est Transformation » (GET)

Les GET sont des outils innovants issus des travaux menés dans le cadre du Business Act et dont l'objet est de fédérer et d'animer dans sa thématique (un réseau d'experts, de partenaires¹⁴, et d'offres de solutions dans le but de consolider l'écosystème régional et favoriser la création de valeur régionale. Cette dynamique collaborative sera directement connectée aux parcours de transformation proposés par la Région.

Ainsi pour la mise en œuvre de ces GET, un par transition industrie, numérique ou écologique) et des parcours transformant, la Région s'appuie sur Grand E-nov + afin d'assurer la conduite opérationnelle de différentes missions :

¹⁴Dont acteurs de la recherche, du transfert de technologie, et de l'enseignement supérieur.

- Animer et assurer le secrétariat de la gouvernance de chaque GET, et être force de proposition en lien avec les acteurs clés des domaines d'activités stratégiques de la Région (DAS) et des priorités sectorielles de la S3 ;
 - Etre garant de la connexion des offreurs de solution régionaux aux entreprises désireuses d'accélérer leur transformation écologique, numérique, et/ou industrielle ;
 - Assurer la veille et le suivi des indicateurs de chacun des trois GET ;
 - Piloter l'écriture de la feuille de route des usages et technologies, dans une logique d'anticipation des besoins liés aux trois transitions, et d'adaptation des réponses techniques déployées pour y répondre ;
 - Mettre en œuvre les plans d'action selon les DAS et priorités sectorielles de la S3 identifiés ;
 - Echanger avec les acteurs de l'écosystèmes sur les bonnes pratiques de la S3 et les informer des dispositifs d'aides mise en place ;
 - Jouer le rôle « d'usines à projets » en identifiant les potentiels projets en lien avec la S3 ;
 - Faire le lien avec les politiques nationales et européennes (Digital Europe, Stratégie d'Accélération, Green Deal...), et favoriser l'accès des entreprises régionales (industriels et offreurs) à des programmes de financement/appels à projets.
4. La mobilisation d'un **Conseil scientifique**, composé des membres de la gouvernance du SRESRI et directeurs R&D d'entreprises (universités, SATT, centres de transferts de technologies et centres de R&D privés significatifs du territoire) : Ce conseil sera mobilisé pour avis sur les évolutions éventuelles des priorités sectorielles de la S3.
 5. Une consultation des collectivités territoriales au sein de l'instance prévue à cet effet dans le cadre de la SRESRI.
 6. La mobilisation des outils et dispositifs d'évaluations mis en place dans le cadre du BAGE et qui seront déclinés pour des indicateurs spécifiques à la S3.

Ainsi, par cette gouvernance, la S3 sera vivante et alimentée par un processus de découverte entrepreneuriale reposant sur la double articulation entre la gouvernance opérationnelle de la task force alimentant la gouvernance décisionnelle de la Région.

Ainsi, les différents acteurs de l'innovation sont mobilisés dans la gouvernance de la S3 de la manière suivante :

- Dans le cadre de la task force : La consultation et la participation active des opérateurs au service des entreprises et des offreurs de solutions de la société industrielle et civile;
- Dans le cadre du comité scientifique : la consultation des acteurs de la recherche et du transfert de technologie ;
- Dans le cadre de la SRESRI : l'information et la consultation des grandes collectivités territoriales du Grand Est.

Les GET seront pleinement opérationnel à la fin du 1^{er} semestre 2022 et donc par conséquent ainsi la task force pourra se mettre en place à partir du second semestre 2022.

4.3. UNE S3 FAVORISANT LES SYNERGIES PAR LA CONSTRUCTION DE CHAINES DE VALEUR INTERREGIONALES

Le développement de partenariats interrégionaux à fort potentiel et à forte valeur ajoutée est cruciale afin de stimuler l'innovation et de construire des chaînes de valeur européennes dans les secteurs prioritaires des régions européennes comme le Grand Est, et de l'UE (mégadonnées, bioéconomie, utilisation efficace des ressources, mobilité connectée, fabrication avancée).

Il apparaît donc tout aussi important de recenser les territoires qui, à cette échelle continentale, seraient susceptibles d'offrir des perspectives de coopération d'innovation et des potentiels de croissance pour le Grand Est : soit parce qu'ils partagent une stratégie de développement similaire à celle du Grand Est, soit parce qu'ils présentent une priorisation d'enjeux et de filières d'intérêt pour le Grand Est.

Les démarches de spécialisation des neuf régions sélectionnées précédemment (cf. section 2.3) ont été étudiées, à partir des stratégies formulées par leurs institutions politiques ainsi que des partenariats de collaboration déjà engagés avec l'écosystème économique et d'innovation du Grand Est :

	Bade-Würtemberg	Wallonie	Rhénanie Palatinat	Sarre	Luxembourg	Nord Est (UK)	Irlande du Nord	Midlands de l'Est	Basse Autriche
TECHNOLOGIES POUR LA TRANSITION INDUSTRIELLE	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
CYCLE DE VIE ET TRAITEMENT DES MATÉRIAUX			✓				✓	✓	✓
BIOTECHNOLOGIES MÉDICALES	✓		✓	✓	✓	✓		✓	
NUMÉRIQUE POUR LA SANTÉ	✓	✓	✓	✓	✓		✓		
MOLÉCULES ET MATÉRIAUX BIOSOURCÉS	✓	✓			✓		✓	✓	✓
DISPOSITIFS MÉDICAUX	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓
GESTION DURABLE ET INTELLIGENTE DES RESSOURCES NATURELLES	✓	✓						✓	✓
PERFORMANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓

Figure 9 : Le potentiel de coopération interrégionale avec le Grand Est

Certaines priorités formulées par le Grand Est présentent ainsi un fort potentiel de coopération avec les régions limitrophes et structurellement similaires, notamment sur les sujets de la transition et de la performance industrielle, du numérique appliqué à la santé, des dispositifs médicaux et de la performance des systèmes énergétiques. De la même manière, certaines régions se distinguent par l'alignement de leur stratégie et leurs savoir-faire avec ceux du Grand Est : c'est le cas notamment du Bade-Wurtemberg, de la Rhénanie Palatinat, des Midlands de l'Est, ou de la Basse Autriche¹⁵.

Les marchés d'application au sein de chacune ces thématiques prioritaires sont nombreux, et représentent autant d'opportunités de projets collaboratifs pour les structures de l'enseignement et de la recherche, les réseaux d'acteurs de l'innovation, et les entreprises du territoire. Par exemple, le marché de l'hydrogène, en cours de structuration et en croissance dans le Grand Est et qui répond aux enjeux de la *Performance des systèmes énergétiques*, a été reconnu par les acteurs de l'écosystème du Grand Est comme un marché à fort potentiel de coopération avec le Bade Würtemberg et la Franche Comté. De la même manière, de nombreux projets européens favorisent le développement de cette filière de façon coordonnée et interrégionale, comme notamment le projet Hydrogen Mobility Europe dans lequel de nombreux territoires français se sont engagés, et qui prévoit le déploiement d'une flotte importante de véhicules électriques à hydrogène ainsi que la consolidation d'une infrastructure à l'échelle européenne, avec la création de 29 nouvelles stations de recharge d'hydrogène dans 10 pays.

Depuis 2020, la Région a fortement accentué ses domaines de coopérations transfrontalières en multipliant les échanges avec nos partenaires et les programmes communs, en participant à des groupes européens consacrés à des domaines spécifiques S3 et menant des projets INTERREG, avec la volonté d'impliquer les acteurs de la recherche et les entreprises.

Concernant la S3 spécifiquement, la Région s'est engagée dans le pilier régional de l'association Hydrogen Europe. Cette association est issue du partenariat européen des vallées de l'hydrogène S3 dans lequel nous avons impliqué également le pôle de compétitivité Véhicule du Futur qui dirige un consortium d'offres de solution dans le domaine de l'hydrogène en Grand Est. La Région Grand Est participe également au partenariat « Smart Water Territories » par le biais de son pôle de compétitivité France Water Team ainsi qu'au partenariat S3 sur la géothermie.

Concernant les zones de coopérations transfrontalières, des groupes de travail réguliers sont mis en place dans le cadre des zones de coopération transfrontalière « Grande Région » et « Rhin Supérieur ». La zone « Grand Région » comprend par exemple 2 groupes de travail, sur l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et sur les transitions industrielles dont l'objectif est de définir une feuille de route commune avec les partenaires transfrontaliers.

¹⁵ Ces stratégies régionales ont été obtenues à partir des sources disponibles en ligne. Elles sont susceptibles d'avoir évolué depuis leur date de parution.

Concernant les projets européens et INTERREG, l'agence d'innovation régionale Grand E-Nov+ s'est mobilisée dans plusieurs réseaux européens de l'innovation et dans plusieurs projets européens cofinancés notamment par les programmes COSME, HORIZON 2020 et par exemple Interreg (volet A Rhin Supérieur et Grande Région) et B (Espace Alpin). L'ambition est de contribuer au développement du leadership de la région Grand Est au sein de la vallée de l'Europe. D'autres partenariats sont en cours de constitution.

Concernant les partenariats européens, la Région a notamment eu un rôle d'observateur dans le réseau « Vanguard initiative ». « Vanguard New Growth through Smart Specialization » est un partenariat de régions européennes ayant pour ambition de dynamiser la compétitivité de l'industrie européenne par le biais de l'innovation. L'objectif est de favoriser la réindustrialisation de l'Europe en soutenant les industries manufacturières et en privilégiant les productions à haute valeur ajoutée, en se basant sur la stratégie de spécialisation intelligente.

A partir de 2021, la Région a également multiplié les échanges avec les partenaires comme la Wallonie et la Flandre ou le Bade-Wurtemberg pour identifier les zones de coopérations et rapprochement de nos S3.

4.4. UN DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION VISANT L'ANALYSE, L'APPRENTISSAGE CONTINU ET L'AGILITE DE LA S3

Si la stratégie de spécialisation intelligente telle qu'imaginée par l'Europe réclame une connaissance profonde du tissu économique et de l'écosystème de l'innovation, l'adoption d'une démarche bottom-up de « découverte entrepreneuriale », l'ouverture aux autres régions européennes et transfrontalières, et la structuration d'une gouvernance et d'une animation de l'écosystème de l'innovation, cette stratégie ne peut être effective dans sa mise en œuvre sans un système de suivi et d'évaluation solides.

Le principe

Le postulat retenu par la Région pour suivre et évaluer le déploiement de la S3 est celui de la simplicité. Le dispositif à mettre en place se concentrera sur 5 éléments :

1. L'entraînement de la S3 sur l'innovation et l'économie régionale (priorités sectorielles)
2. La réalisation des priorités transversales
3. L'impact sur les transitions
4. L'effet levier financier
5. L'opérationnalité de la gouvernance

Le schéma suivant décrit pour chacun des axes de suivi et d'évaluation les questions principales d'évaluation ainsi qu'une série de propositions d'indicateurs qui pourront être observés.

Cible	Question évaluative	Sélection d'indicateurs
L'entraînement de la S3 sur l'économie régionale (priorités sectorielles)	Comment les priorités retenues catalysent-elles l'économie du territoire ?	- Projets financés qui s'inscrivent dans la priorité - Entreprises financées qui s'inscrivent dans la priorité - Organismes ESR ou recherche financés qui s'inscrivent dans la priorité - Nombre d'emplois générés par les projets financés
La réalisation des priorités transversales	Comment la S3 contribue-t-elle aux enjeux socio-économiques majeurs de la Région (innovation sociale, innovation responsable, circuits courts, relocalisation) ?	- Projets financés qui s'inscrivent dans la priorité - Solutions apportées répondant aux enjeux socio-économique identifiés
L'impact sur les transitions	Comment la S3 permet-elle l'accélération des transitions identifiées (industrielle, écologique, numérique) ?	Contribution des projets financés aux transitions identifiées
L'effet levier financier	Comment la S3 jouent-elles son rôle de concentration des efforts sur des priorités sectorielles stratégiques ?	- Montant des projets financés s'inscrivant dans la priorité (tous financements confondus) - Montant des financements privés - Montant des financements publics (local, région, Etat, Europe, autre)
L'opérationnalité de la gouvernance	Comment les instances d'animation et de pilotage de la S3 se mettent-elles effectivement en place ?	- Nombre de réunions des différentes instances stratégiques - Conventionnement avec Grand e-Nov pour exécuter la S3 - Mise en place effective des instituts de la transition et appropriation de la S3

Figure 10 : Le système de suivi et d'évaluation de la S3 du Grand Est (2021-2027)

Le mode opératoire

Pour garantir son fonctionnement opérationnel, le dispositif de suivi et d'évaluation de la S3 doit s'appuyer au maximum sur les outils déjà en place par la Région pour les programmes européens (évaluation du PO) et nationaux / régionaux. L'élaboration d'une « fiche S3 » adossée à chaque projet quel que soit le programme dans lequel il s'inscrit est le moyen retenu. Plusieurs points importants concernant son implémentation :

- La fiche S3 (numérique ou physique) permet de concentrer en un seul document l'ensemble des informations que l'on souhaite suivre pour les différentes cibles.
- Le renseignement de la fiche est assuré par le service instructeur du programme.
- La structure désignée pour exécuter la S3 est chargée d'agrégier les informations contenues dans les fiches et de consolider la base de données élaborée à cet effet
- L'information, la sensibilisation et la formation des différents services instructeurs des dispositifs gérés par la Région est incontournable pour garantir le bon fonctionnement
- L'interfaçage avec les systèmes et instances existants est à systématiser (Synergie, comité d'engagement PO,...).

Depuis le lancement du Business Act Grand Est fin 2020, des indicateurs ont été mis en place par la Région pour évaluer l'impact des différentes mesures et actions visées. Il s'agit d'indicateurs de suivis, d'impacts et de réalisations qui sont définis avec notre Direction de la modernisation de l'action publique et avec l'appui d'outils numériques destinés à collecter les indicateurs. La task force aura pour mission, sous contrôle de la Région, de cibler les indicateurs pertinents du BAGE et de mettre en place des indicateurs plus spécifiques pour la S3, si des lacunes sont identifiées. La task force devra s'appuyer également sur les outils de suivi du SRDEII. A titre d'illustration, pour le secteur santé le BAGE vise 100 projets et créations d'entreprises d'ici 2025. Cet indicateur pourrait donc être décliné pour chaque priorité spécifique en santé de la S3 (dispositifs médicaux, e-santé, etc...).

Les 3 anciennes S3 des 3 anciens territoires (Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne) n'avaient pas prévu de système d'évaluation et d'indicateurs. Il est donc nécessaire de créer un système complet d'évaluation.

Ainsi, le système d'évaluation de la S3 reposera sur ces 2 logiques :

- La mise en place de fichiers de suivi spécifiques pour les services en charge de l'instruction des projets S3 et destinés à être soumis aux porteurs de projets pour collecter de informations,

- La récupération des indicateurs pertinents du BAGE et du SRDEII pour évaluer l'impact de la S3 sur les transitions et donc pour évaluer l'impact des priorités sectorielles de la S3.

Le système d'évaluation n'est donc encore pas mis en place à stade et il n'est pas pleinement opérationnel. Une des missions premières de la task force qui doit se mettre en place au dernier semestre 2022 sera de définir avec la Région les indicateurs à cibler en priorité dans notre système de gouvernance et d'évaluation du BAGE et SRDEII et au service de la S3.

Il est à noter que ce système d'évaluation visera la mise en place d'indicateurs plus spécifiques aux priorités transversale, grâce notamment au résultats du projet DigiTeRRI ainsi que des indicateurs visant à vérifier l'impact de l'internationalisation de nos politiques.

Ainsi, le système d'évaluation sera mis en œuvre de la manière suivante :

Qui :

- la task force pour la définition des indicateurs,
- les services instructeurs pour la structuration des fiches de suivi et la définition d'indicateurs exigés dans les dispositifs de soutien financiers aux projets S3.

Quoi :

- indicateurs de suivi, de réalisation et d'impacts issues des indicateurs BAGE pour constituer une base de données,
- une fiche S3 appliquée pour tous les projets soutenus sur des dispositifs visant la S3.

Comment :

- Information, sensibilisation, formation des différents services gestionnaires des dispositifs,
- Interfaçage avec les systèmes et instances existants (Synergie, comité d'engagement PO, ...),

Prochaines étapes (second semestre 2022) :

- Définition des indicateurs et des outils numériques avec la Direction de la modernisation de l'action publique,
- Définition des indicateurs par la task force avec la Région.

5. ANNEXES

ANNEXE 1

ACTEURS DE L'ECOSYSTEME GRAND EST (ECHANTILLON PROPOSE PAR LA REGION GRAND EST)

N°	Cible	Territoire	Structure	Fonction	NOM	Prénom
Généralistes						
1	Expert DG Regio	Grand Est	Agence Dev'up	Directeur	PINNA	Frédéric
2	Agence d'innovation	Grand Est	Grand e-nov	Directeur Général	DORSCHNER	Sylvain
3	Incubateur	Alsace	SEMIA	Directeur	CHAUFFRIAT	Stéphane
4	Incubateur	Champagne-Ardenne	Technopole de l'Aube	Directeur Général	HALM	Jean-Michel
5	SATT	Lorraine	SAYENS	Directrice	GUILLEMIN	Catherine
6	Université	Alsace	Université de Strasbourg (UNISTRA)	Vice-président	DE MATHÉLIN	Michel
7	Université	Alsace	Université de Haute Alsace (UHA)	Vice-président	MULLER	Pierre-Alain
8	Université	Lorraine	Université de Lorraine (UL)	Vice-président	TROMBRE	Karl
9	Université	Champagne-Ardenne	Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)	Vice-président	LUCAS	Laurent
10	Université	Champagne-Ardenne	Université de Technologie de Troyes (UTT)	Directeur des relations entreprises	PLAIN	JEROME
Filières Transition énergétique/Bioéconomie/Eau/agro-alimentaire						
11	Pôle de Compétitivité	Alsace	Fibres Energivie	Directeur	SADORGE	Jean-Luc
12	Entreprise	Alsace	HAGER	Directeur Général	KLETHI	Jacques
13	Pôle de Compétitivité	Alsace	Pôle Véhicule du Futur (PVF)	Directrice	DUCRUEZ-BERNARD	Brigitte
14	Pôle de Compétitivité	Lorraine	HYDREOS	Directeur	BERTOSSI	Luc
15	Entreprise	Alsace	BURKERT	Directeur Général	REIMERINGER	Patrick
16	Pôle de Compétitivité	Champagne-Ardenne	Industries Agro-Ressources (IAR)	Directeur	DUMANGE	Boris
17	Grande entreprise	Champagne-Ardenne	ARD	Directeur Général	DUVAL	Jean-Christophe
	Start-up	Lorraine	BIOLIE	PDG	ATTENOT	Nicolas
18	Réseau	Champagne-Ardenne	CIVC	Directeur	PERRIN	VINCENT
19	CRT	Lorraine	CRITT BOIS	Directeur	EYMARD	Philippe
Filière Numérique						
21	Réseau start-up	Grand Est	French Tech EAST	Président	RINALDI	Pierre
22	Cluster	Lorraine	CINESTIC	Directeur Général	CHANGY	Maurice
Filière Procédés industriels avancés/Industrie du Futur						
24	Accélérateur	Lorraine	CEA TECH	Directeur	JACQUOT	Jean-Luc
25	Entreprise	Alsace	USOCOME	Directeur Général	REVERDELL	Jean-Claude
26	Plateforme Technologique	Lorraine	IREPA LASER	Directeur	GAUFFILLET	Jean-Paul
27	CRT	Alsace	CETIM	Directeur	ROUGNON-GLASSON	Olivier
Filière Santé						
28	Pôle de Compétitivité	Alsace	Biovalley France	Directeur	PINTORE	Marco
30	Entreprise	Lorraine	Pharmagest	Directeur Pôle Innovation et Solutions patients	SALQUE	Erwan
32	Entreprise	Alsace	STREB & WIEL	Président	WEIL	Raoul
Filière Matériaux à forte valeur ajoutée						
33	Pôle de Compétitivité	Lorraine-Champagne-Ardenne	MATERIALIA	Directrice	SEGHIR	SAKINA
34	Entreprise	Champagne-Ardenne	AXON CABLE	Président	PUZO	Joseph
35	Entreprise	Lorraine	ARCELOR	Président	SOLIMINE	Antoine

N°	Cible	Territoire	Structure	Fonction	NOM	Prénom
Porteurs de projets/bénéficiaires S3						
Filière Transition énergétique/Bioéconomie/Eau/agro-alimentaire						
36	Porteur de projet	Champagne-Ardenne	TERRALAB/TERRASOLIS	Porteur de Projet	BOCHU	Vincent
Filière Procédés industriels avancés/Industrie du Futur						
37	Porteur de projet	Lorraine	INSTITUT LAFAYETTE	Directeur	OUGAZZADEN	ABDALLAH
38	Porteur de projet	Champagne-Ardenne	PLATINIUM 3D	Responsable ptojet	GUENET	Sébastien
Filière santé						
39	Porteur de projet	Alsace	PRIESM	Président du Directoire	STEINER	Gaston
40	Porteur de projet	Lorraine	HOPITAL VIRTUEL	Porteur	JEHL	Jean-Philippe
41	Porteur de projet	Champagne-Ardenne	Gérontopôle	Directeur	NOVELLA	Jean-Luc
Filière Matériaux à forte valeur ajoutée						
42	Cluster	Alsace	POLE TEXTILE	Directrice	AUBERTIN	Catherine
43	CRT	Champagne-Ardenne	CRITT-MDTS	Directeur	POPOT	Jean-Marc
44	Porteur de projet	Lorraine	CIRTES	Président	BARLIER	Claude
45	CRT	Alsace	AERIAL	Directeur	STRASSER	Alain

Interne Région Grand Est/Autres	Entité/responsabilité	NOM	Prénom
	Délégation Fonds Européens	GARDIENNET	Yohan
	Délégation Fonds Européens	ARNOLD	Nathalie
	Délégation Fonds Européens	CHANAL	Marie
	Mission SRESRI	GREGOIRE	Aurélie
	Mission SRESRI	ANQUETIL	Séverine
	Direction de la Compatitivité et de la Connaissance	METZ	Marie
	Mission Bioéconomie	JOLLY	Guillaume
	Plan IA	TROTET	Antoine
	CPER	BOLL	Damien
	Bilan S3	DORIAT	Jean-François
	Bilan S3 Champagne Ardennes	PHILIPPON	Jean-Joseph

ANNEXE 2

RECENSEMENT DES SPECIALISATIONS ECONOMIQUES DES REGIONS SELECTIONNEES

(SECTION 2.2.1 ET 4.3)

Région	Thématiques de spécialisation
Bade Württemberg	Numérisation & IA Industrie 4.0 Mobilité durable Soins de santé Efficacité des ressources Transition énergétique & bioéconomie
Wallonie	Processus industriels et nouveaux matériaux Agro-industrie : santé, procédés, industrie durable Economie créative Aéronautique & Espace : matériaux, systèmes Industrie 4.0/Digital : e-santé, mobilité, cloud/data, imagerie 3D, IoT Matériaux durables/surfaces : surfaces du futur, nanotechnologies, plasturgie, Mobilité durable/Transports : logistique (application industrie) Ingénierie mécanique : procédés,... Chimie durable/Bioéconomie : matériaux, produits, systèmes énergétiques
Rhénanie Palatinat	Santé : pharma/silver économie TIC/software : cybersécurité, énergie, data, automobile Transport de marchandise/Automobile Energie : efficience, conservation Matériaux/surface : production électronique, IoT Automatisation et microsystemes : Industrie 4.0, électronique
Sarre	Logistique : systèmes de transport/acheminement Energie : distribution, efficacité énergétique Santé/MedTech Nano/biotechnology : production industrielle/pharma TIC : e-commerce, cybersécurité, logistique Automobile/mechatronics/automatisation : Industrie 4.0, technologies additives, transport de marchandises
Luxembourg	Technologies de la santé : silver économie, solutions de diagnostic/thérapie innovantes Clean/Eco-tech : efficacité énergétique, déchets, eau, mobilité, TIC, automatisation Industrie 4.0 : IoT, cloud, data, IA, 3D printing appliqués aux produits, process, business models) TIC : industry 4.0, fintech, logistique, santé, aérospatial
Nord-Est (Grande-Bretagne)	Manufacture avancée et automobile Sciences de la vie et Santé Industrie créative, digital, logiciels et services des technologies Technologies de l'énergie, de l'offshoring et du sous-marin
Midlands de l'Est (Grande-Bretagne)	Industrie des transports et des équipements Bioscience et médecine (pharma, instruments médicaux et dentaires) Construction

	Manufacture des biens de consommation Tourisme Biens faiblement carbonnés
Irlande du Nord (Grande-Bretagne)	<u>2014-2020:</u> Sciences de la vie et de la santé, Santé connectée Manufacture avancée, composants électroniques et composites TIC (Logiciel, Big Data, cybersécurité) Technologies de l'agro alimentaire Energie durable (systèmes intelligents d'énergie) <u>2030:</u> Services financiers, commerciaux et professionnels Technologies digitales et créatives Manufacture avancée, matériaux et ingénierie Sciences de la vie et de la santé Agro-alimentaire Construction et matériaux
Basse Autriche	Technopôles : Biotechnologie médicale Technologie agricole et de l'environnement Technologies des matériaux et du médical Bioénergie, systèmes énergétiques, bâtiments durables et food-stech Clusters thématiques: Construction, énergie, environnement Agroalimentaire : sécurité et qualité Plastique : bioplastiques, biopackaging Mechatronics : efficacité énergétique dans la production

ANNEXE 5

Sources / bibliographie

Ancienne S3 sur la programmation 2014-2020 (2014)

Documents stratégiques de la Région Grand Est

- ▶ Le Schéma Régional de Développement économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Grand Est (2017)
- ▶ Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)
- ▶ Feuille de route Bioéconomie Grand Est (2019)
- ▶ Rapport de mise en œuvre du Plan IA

Documents liés au Contrat de Plan Etat-Région

- ▶ Note d'enjeux CPER 2021-2027 (2019)
- ▶ CPER Alsace 2015-2020 (2015)
- ▶ CPER Lorraine 2015-2020 (2015)
- ▶ CPER Champagne-Ardenne 2015-2020 (2015)
- ▶ Préparation du CPER et des programmes européens 2021-2027, Proposition d'orientations stratégiques pour l'État en région Grand Est, SGARE (2019)

Documents du CESER Grand Est

- ▶ Communiqué de Presse : « Le programme « Territoires d'industrie » en Grand Est passe à la vitesse supérieure » (2019)
- ▶ 21 préconisations pour une Stratégie de spécialisation intelligente en Grand Est (2019)
- ▶ Synthèse de l'avis sur la S3 Grand Est (2019)
- ▶ CESER Grand Est, « La Région Grand Est, pilote de la transition numérique ? », 2014
- ▶ CESER Grand Est, « Incontournable, le nécessaire rebond de l'INDUSTRIE du Grand Est », 2017

Documents de la Commission Européenne

- ▶ “Key elements of S3 Specialization Strategy”, disponible en ligne: <https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/documents/20182/200052/S3-Key-Elements.pdf/e08ead15-c4e2-4198-8fac-1d9e6d2123ea>
- ▶ Gianelle, C., D. Kyriakou, C. Cohen and M. Przeor (eds), “Implementing Smart Specialisation: A Handbook”, Bruxelles, 2016
- ▶ Laurent de Mercey, Unité G1 – Croissance intelligente et durable DG REGIO « Investissements interrégionaux en matière d’innovation », Bruxelles (2019)
- ▶ Peter Berkowitz, Unité G1 – Croissance intelligente et durable DG REGIO, « OS1 : Une Europe plus intelligente - transformation économique innovante et intelligente, Réunion de la CPU » (2019)
- ▶ Commission Européenne (2019), Regional Innovation Scoreboard 2019, Luxembourg
- ▶ Commission Européenne (2019), An EU industry fit for the future
- ▶ Commission Européenne, Regions in industrial transition no region left behind, Regional and Urban Policy

Documents liés aux stratégies de développement économique des Régions sélectionnées

- Department for the Economy of Northern Ireland (2017), Economy 2030 : Industrial Strategy for Northern Ireland
- Department for the Economy of Northern Ireland, Framework For Smart Specialization Strategy (2014)
- Ministère fédéral de l'Éducation, de la Science et de la Recherche de la Basse-Autriche (2017), Smart Specialisation Strategy – Economic Strategy 2020.
- The D2N2 Local Enterprise Partnership (2012), Strategy for Growth 2013-2023.
- Leicestershire County Council, The Leicester & Leicestershire Enterprise Partnership (LLEP) Economic Growth Plan 2012-2020
- Autres Régions citées : <https://s3platform.jrc.ec.europa.eu/>